

INTERNATIONALE VAN OORLOGSTEGENSTANDERS (I.O.T.)

Vlaamse afdeling van de War Resisters' International



(Opnieuw) opgericht in 1965

2540 Hove (Belgium), le 11 mai 1994

Vredestraat 65

Tel. 00.32.(0)3.4557763

E-mail: verstraeten.jean@belgacom.net

QUAND LE FLAGRANT MENSONGE DEVIENT NATUREL : BIESEMANS & COMPAGNIE

En 1979 et 1989 Biesemans a « fêté » les dixième et vingtième anniversaires de la création du BURGERDIENST VOOR DE JEUGD (= BDJ = Service Civil pour la Jeunesse, d'où, dans les années quatre-vingt-dix, est sorti **Jeugd en Vrede**). Il a même tenu des conférences de presse à cette occasion.

Cependant, le BDJ a été fondé le 11 mai 1964, il y a très exactement trente ans, comme le prouvent les documents en annexe.

De cette manière de pratiquer le mensonge comme s'il s'agissait d'une évidence, on doit malheureusement dire qu'elle caractérise la mentalité que Biesemans a commencé à montrer à mesure que les années soixante-dix se sont avancées.

Une mentalité comparable, on l'a retrouvée chez un Jan Rutgeers ou un Eric Van Thienen, soit les personnes qui en 1978, piétinant la vérité et les droits fondamentaux d'autres membres, ont accaparé l'Internationale van Oorlogstegenstanders et tous ses moyens par des manipulations totalement illégitimes et inadmissibles.

Une même capacité de s'emparer de la vérité et de l'engagement d'autrui s'est manifestée chez Patrik Lasure. Cet homme ne s'est pas déclaré objecteur de conscience avant 1964, avant qu'il n'y ait eu un statut légal (1). Il ne s'est pas, non plus, fait membre actif permanent d'un de nos groupes (2). Fin 1976 cependant, il a fait son apparition au sein de l'association sans but lucratif Burgerdienst voor de Jeugd (Service Civil pour la Jeunesse). D'une manière plus que douteuse, il nous a été imposé comme membre du conseil et comme vice-président. En cette qualité il allait soi-disant nous représenter chez le ministre et ailleurs...

Actuellement, il serait président de la section flamande de la War Resisters' International. Or, il est douteux qu'il puisse se faire membre de cette internationale, puisque celle-ci forme une association de résistants à la guerre individuels qui sont supposés avoir refusé l'enrôlement dans l'armée. Et dans Lasure on trouve probablement le seul non-objecteur depuis 1921 à exercer la fonction de président d'une section de la W.R.I.

Jean Verstraeten

(1) Il s'est borné à demander le statut quand il y en a eu un, autrement il serait resté militaire.

Lasure ne possédait aucune idée de la charge qu'avait à porter un objecteur de conscience illégal, même dans notre pays. En 1990 encore, quand il est venu me voir, il a prouvé cela par des propos qu'il a tenus.

Certes, même s'il avait la chance, tout unique, de travailler pour un objecteur de conscience (Albert Eyckerman) et d'avoir des parents à passé pacifiste, il appartenait à son droit de ne pas se déclarer objecteur. Dès lors, cependant, il avait à ne pas se substituer après coup à ceux qui avaient mis leur vie dans la balance en refusant le service militaire (tout en demandant un service de remplacement). L'engagement de ceux-ci formait un chaînon indispensable pour qu'une loi soit adoptée et pour qu'un service civil soit instauré. Lasure ne se situe pas parmi ceux qui ont fourni ce chaînon. Peut-on trouver là, du moins en partie, la raison pour laquelle il a, à travers les années, cherché à rabaisser ou à calomnier et à éliminer ceux de sa génération qui avaient fait preuve de l'inspiration et de l'engagement qui lui avaient manqué? (J'ai évité pendant trente ans de poser cette question, mais je crains qu'elle ne soit inévitable, à la fin.)

(2) Lasure n'a pas participé à la création, en 1961/1962, du Comité voor geweldloze Vredesactie = Comité d'Action non-violente pour la Paix. Il ne s'est pas, non plus, fait membre de l'association sans but lucratif de ce nom, fondée en été/automne de 1962. En 1963 et 1964 il n'a pas pris part aux discussions concernant la création éventuelle d'une aile néerlandophone de la section belge de la War Resisters' International. Il fut absent, notamment, à la réunion du 14 février 1964 à Bruxelles où la question se trouvait à l'ordre du jour. Il en est de même quant à la réunion du 26 octobre 1965 à Anvers où il a été décidé de faire participer une Internationale van Oorlogsbestrijders (I.O.B.) au bulletin collectif Geweldloze Weerbaarheid = Résistance non-violente. (Quelques mois plus tard l'I.O.B. deviendra l'Internationale van Oorlogstegenstanders = I.O.T.)

Sur papier -selon une proposition que j'avais faite en son absence- il faisait partie depuis septembre 1969 du Werkgroep Protest, du groupe de travail autour du périodique Protest. Cependant il ne venait à aucune réunion de ce groupe, il ne s'excusait pas une seule fois de ses absences et il n'écrivait pas un mot pour le bulletin. Il n'a pas, non plus, participé à la difficile et délicate opération qu'était la fusion des groupuscules autour de Protest dans l'Internationale van oorlogstegenstanders. (Nous avons expressément évité à l'époque de garder le Mouvement International de Réconciliation -M.I.R.- comme organisation participante : la création d'un M.I.R.-I.R.G. avait eu un sens en région francophone de Belgique, mais n'en n'aurait pas eu au nord du pays.) Il est donc bien entendu que Lasure fut absent quand l'« I. O. T. unifiée » a été créée fin janvier 1971, à une réunion ici même à Hove. En plus, il n'a joué aucun rôle lorsque l'I.O.T. a été reconnue, en juillet 1971, comme section différente de l'I.R.G. belgo-francophone. Ainsi s'est-il comporté comme quelqu'un avec qui on ne peut absolument pas travailler. Ceci ne l'a pas empêché, à partir d'avril 1971, de commencer à nous mettre en accusation d'une manière invraisemblable, faisant preuve ainsi d'un manque ahurissant de sens de la vérité et de la justice. (Là-dessus, j'ai écrit dans des rapports précédents.)

Annexes :

1) copie du premier tract édité, en mai 1964, par le Burgerdienst voor Jeugd (B.D.J.)

2) une des publications, de mai 1964, dans la grande presse flamande, dans laquelle la création du B.D.J. est annoncée. (Beaucoup d'objecteurs y ont réagi et ont demandé des renseignements, notamment à l'adresse de Hove, sur la loi qui venait d'être votée.)

3) tract du B.D.J. imprimé quelques semaines ou quelques mois plus tard.

Pendant dix ans nous avons beaucoup distribué aussi « Legerdienst of Burgerdienst ? » = « Service militaire ou Service civil ? », une brochure de quatre-vingts pages. Tout cela, nous le faisons pendant nos minces loisirs. En 1973, Gilbert Hubert, qui m'avait demandé des renseignements dès la fin de 1968 et que j'avais grandement aidé à trouver une association où faire son service, m'a biffé comme une des adresses où les objecteurs pouvaient obtenir des renseignements. Plus tard, le secrétariat du B.D.J. comptait jusqu'à treize permanents : sic Biesemans. La tâche de donner des informations incombait donc à eux. Quant à moi, souffrant de plus en plus dans ma santé à mesure que années soixante-dix se sont avancées, je continuais surtout à la maison de faire encore ce que je pouvais : j'avais à m'occuper d'un centre local du Registre des Citoyens du Monde, qui publiait des avis dans Protest. (Pour moi, le fédéralisme mondial va dans le sens de la Déclaration de la W.R.I. : lutter pour la suppression des causes des guerres.) En principe, je m'en occupe toujours quelque peu. Cependant la force des choses m'a acculé à me concentrer surtout, depuis 1983 déjà, sur les armes à radiation anti-personnelles avec lesquelles on torture à distance, avec lesquelles on détruit des vies humaines dans nos sociétés d'Occident, de Russie, de Chine etc. A ce sujet, hélas, j'ai encore dû stocker plus de vingt mille pages reçues ou écrites. **Malheureusement, les responsables actuels de nos mouvements pour la paix se rendent à peine compte des ravages que fait cette guerre invisible. Déjà en 1979 on a parlé de ce type d'armes dans des documents introduits à l'O.N.U. En 1999 on en a fait mention même dans une résolution de l'Union Européenne. Mais ceci, apparemment, ne peut guère faire sortir lesdites personnes de leur inertie.**

P.S. Souffrant et infirme, je devrai sans-doute abandonner bientôt l'adresse de Hove, soit la maison où je suis né. Il faudra, dès lors, faire disparaître les papiers qui s'y trouvent. Jusqu'à ce jour, cependant, il y reste encore des dizaines de milliers de documents. En 1995, quand Biesemans, Rutgeers et Lasure, ne pouvant supporter que la vérité soit dite, ont menacé de me priver du minimum socio-vital et de m'emprisonner répétitivement (voir lettre du 14 juillet 1995 de leur avocat), j'ai constitué aussi un dossier de quatre mille pages environ. (Si la santé le permet, on peut toujours venir le consulter.) Mais lesdits usurpateurs subventionnés de l'I.O.T. et du B.D.J., s'étant livré à des manipulations inadmissibles vers la fin des années soixante-dix et endurcis dans leur mauvaise foi, n'ont jamais voulu prendre en considération ce qui appartient au domaine du vérifiable.

N.B. Je ne puis guère envoyer les annexes par courriel. **A qui le demande, je les ferai parvenir par la poste, excepté la brochure de quatre-vingts pages.**

N.B. 2) J'écris cette note dans une des langues admises au niveau international de la W.R.I.

SI VOUS NE VOULEZ PAS QUE LE DROIT DE DIRE LA VERITE SE TROUVE ETOUFFE PAR DES PERSONNES QUI ONT EGALEMENT MIS LA MAIN SUR LES FINANCES (LES SUBVENTIONS SURTOUT) DE NOS MOUVEMENTS, VERSEZ UNE CONTRIBUTION SUR LE COMPTE **BE85-0001.0565. 3006** DE JEAN VERSTRAETEN, EN MENTIONNANT "IOT".